



LIVRET D'ACCUEIL

FOYER DE VIE LE JOLIVET



Foyer de Vie Le Jolivet
6 rue de la Libération
51600 SUIPPES

Téléphone : 03.26.70.03.65





L'ASSOCIATION

L'association Elan Argonnais est une association loi 1901. Elle accompagne les enfants et les adultes en situation de handicap mental et psychique.

Ses valeurs associatives sont le respect, le sérieux, la transparence et l'efficacité permanente.



Le pôle travail



**Le pôle Habitat et Santé
dont fait partie le Jolivet**



Le pôle enfance



Où sommes-nous?



Le foyer de vie le Jolivet se situe sur la commune de Suippes dans le département de la Marne.

Ouvert depuis avril 1988, le Jolivet accueille des personnes à partir de 20 ans, en situation de handicap mental ou psychique sans trouble majeur du comportement.

Sa capacité d'accueil est de 37 places en accueil permanent et de 2 places en accueil temporaire.

L'équipe du Jolivet vous accompagne 365 jours par an dans votre quotidien. Votre projet personnalisé, écrit avec vous, sera la ligne de conduite qui guidera les actions mises en place dans votre accompagnement. Vous pourrez profiter d'activités et de sorties ludiques, éducatives, artistiques ou sportives.



NOS PRESTATIONS

Les prestations proposées relèvent du soin, de l'autonomie et de la participation sociale.



SANTÉ

L'infirmière et l'équipe vous accompagnent dans le suivi de votre santé (prise de rendez-vous, soins courants...).



Autonomie

Nous vous accompagnons dans le quotidien autour de la prise des repas, du respect de soi, de la relation aux autres.



Participation sociale

Nous vous invitons à participer à la vie sociale à travers l'inscription dans des clubs extérieurs, mais également à entretenir votre espace ou à vous exprimer.



L'admission



1

Quelques conditions

Avoir plus de 20 ans

Avoir une orientation de la MDPH

Déposer un dossier de demande d'admission



2

Une rencontre

Une rencontre vous sera proposée pour visiter l'établissement et éventuellement prévoir des périodes d'essai.

Les prestations de l'établissement sont formalisées dans le contrat de séjour, complété par le projet individualisé d'accompagnement.

3

Contrat de séjour et projet individualisé d'accompagnement

- Un mois après votre admission, vous (et/ou votre représentant légal) signerez un contrat de séjour qui définira les objectifs et moyens de l'accompagnement par l'établissement.

- Le Projet individualisé d'accompagnement : rédigé dans les six mois suivant votre arrivée, il est le reflet de vos attentes, de vos demandes et des besoins repérés par l'établissement.

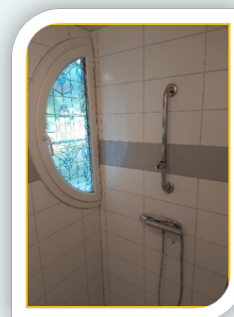


Les locaux

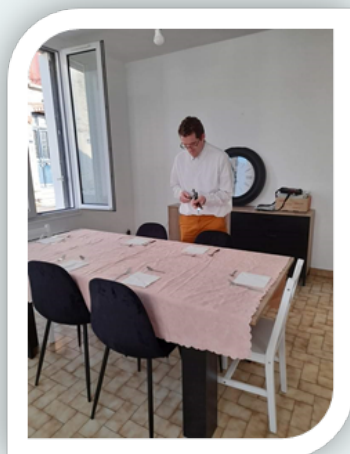
Des espaces privés et des espaces collectifs

L'établissement dispose de chambres individuelles avec salle de bain attenante.

Ces espaces privés sont complétés par des espaces collectifs.



Un appartement, situé à 200 mètres de l'établissement, propose deux places d'accueil externalisé. Cet accueil permet à des personnes dont le niveau d'autonomie est suffisant de s'investir dans un lieu de vie plus personnel tout en bénéficiant de l'accompagnement et de la présence à proximité de l'équipe éducative.

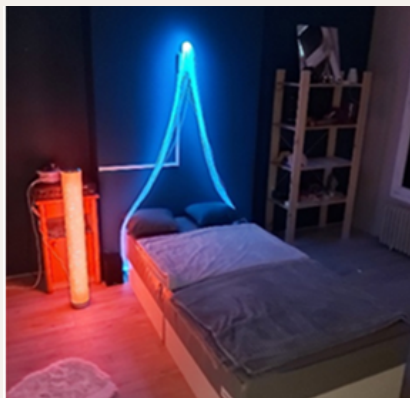


Tous les voyages commencent chez soi...

DES ESPACES DEDIES



Une salle de sport



Une salle Snoezelen



Une salle esthétique



MAIS AUSSI



Un beau jardin



De la médiation animale



des



activités



extérieures



L'équipe de direction

Elle est constituée d'un directeur de pôle, d'un chef de service et d'une assistante de direction.



Le personnel médico-social

Constitué d'aides-soignants, d'accompagnants éducatif et sociale, de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés.

Ils vous accompagnent dans le quotidien.



L'infirmière

Elle assure le suivi médical, les soins techniques infirmiers.



Les surveillants de nuit

Ils veillent à la sécurité du bâtiment et des personnes accompagnées ainsi qu'à leur bien-être.



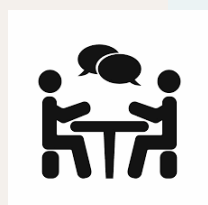
Les agents de service intérieur

Ils vous accompagnent au quotidien lors des repas, de l'entretien de votre espace de vie.



L'agent d'entretien

Il veille à l'entretien courant et au suivi des travaux.



Une conseillère technique sociale

Elle intervient au sein du Pôle Habitat et Santé.

Quelques informations complémentaires

La conseillère technique et sociale du pôle habitat et santé est là pour :

- faire le lien entre la personne accompagnée, la famille, le mandataire, l'établissement, les organismes ou partenaires ;
- travailler sur l'accès aux droits (MDPH, sécurité sociale, CAF, caisse de retraite, conseil départemental, aides financières...);
- travailler sur le projet d'orientation ou de réorientation de la personne ;
- apporter un soutien aux équipes, développer les projets de l'association ;
- travailler sur les demandes d'admission et/ou d'accueils temporaires sur les établissements...

L'établissement collabore avec des partenaires locaux et conventionne avec des partenaires de santé afin de proposer une prise en charge et un accompagnement global.

La participation financière : le financement relève principalement de l'Aide Sociale Départementale. Chaque mois, une participation financière vous sera demandée comme notifiée sur l'accord de prise en charge des frais d'hébergement.

Accès à votre dossier : vous, et/ou votre représentant légal, avez le droit d'accéder à votre dossier administratif et aux informations vous concernant. Vous devez en faire une demande par écrit au Directeur.

Recours à une personne qualifiée (non-respect de vos droits) :

Vous pouvez faire appel à un médiateur si vous êtes en désaccord avec l'établissement (faire valoir vos droits qui sont définis dans la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, régler un conflit...). Cette personne vous assistera. La liste des personnes qualifiées à contacter est affichée dans l'établissement.

Droit à l'image :

Vous devez donner votre accord : prise de photo en activités, support de documents,...

N'hésitez pas à suivre l'actualité de l'association
Elan Argonnais et de ses établissements sur les
réseaux sociaux!



E-mail : jolivet@elan-argonnais.fr

Site internet : www.elan-argonnais.fr

